

Direction des Coopérations Territoriales et de la Performance  
Direction adjointe de l'Hospitalisation et de l'Autonomie  
Pôle autorisations et appels à projets

**Avis de classement de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets  
médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Bretagne  
relatif à l'appel à projets n° 2016-ARS-01  
pour la création de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)**

La commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Bretagne, réunie le 22 septembre 2016, a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projets n° 2016-ars-01 (*Avis paru au Recueil des Actes Administratifs de la région Bretagne le 12 février 2016*).

Deux dossiers ont été reçus au total au secrétariat de l'ARS.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant :

1<sup>er</sup> COALLIA  
2<sup>nd</sup> AIS 35

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne.

L'avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets fera l'objet d'une publication aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et sur le site internet de l'ARS.

Fait à Rennes, le 12 OCT. 2016

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé Bretagne,  
Le Directeur général adjoint

Stéphane MULLIEZ